

2026-10

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 13

Pouvoir : 2

Votants : 15

OBJET : ELECTION DU MAIRE (ARTICLE L.2122-7 CGCT)

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame GRISETI Martine Doyenne du conseil municipal.

Date de convocation : 16 mars 2026

PRÉSENTS : THÉVENON Jean-Marie, BALAN Jean-Baptiste, BIGOT Agnès, CARASSUS Didier, COLOMB Lydia, COLOMB Sophie, DI PONIO Caroline, DURAND Brice, GINON-REY Mathieu, GRISETI Martine, HORNY Pierre-Alain, PERRIN Joris, ROY Anita,

EXCUSÉS : BAGUET GALLON Yoann, ROCHE Virginie

POUVOIRS : BAGUET GALLON Yoann donne pouvoir à DURAND Brice, ROCHE Virginie
Donne pouvoir à BALAN Jean-Baptiste

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-7,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection du maire ;

Madame GRISETI Martine, Doyenne du conseil municipal, informe les conseillers municipaux qu'il faut procéder à l'élection du Maire.

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Un bureau de vote est constitué et le conseil municipal désigne deux assesseurs : COLOMB Sophie et DURAND Brice

La présidente de séance fait appel aux candidatures

Mr THÉVENON Jean-Marie se porte candidat aux fonctions de Maire et remet ses bulletins de vote à son nom.

Après ces explications, la présidente de séance lance le vote.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 14
- f. Majorité absolue 8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
THÉVENON Jean-Marie	14	Quatorze
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du maire

M THÉVENON Jean-Marie a été proclamé Maire à la majorité, et, a été immédiatement installé.

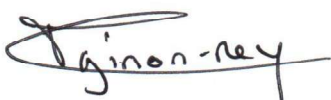
Passation de pouvoir : Mr Pascal ARMANET Maire sortant remet l'écharpe à Mr THÉVENON Jean-Marie.

Mr THÉVENON Jean-Marie prend la présidence

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Fait à Saint Agnin Sur Bion,
Le 24 mars 2026

Secrétaire de séance
GINON-REY Mathieu



Le Maire

THÉVENON Jean-Marie

